



## Abandonner mari et enfants

Par **dilep**, le **06/03/2015** à **21:14**

Bonjour,

Je ne sais si ma question touche au Droit de la Famille ou au Services sociaux...

Ma question est la suivante : je souhaite (cause burn out familial) abandonner mon mari (divorce ou disparition) et mes 3 enfants (usures et conditions de vie non racontables pour une famille de "notable").

Je ne peux rien faire, ai très peu de marge financière, suis isolée et ne pense pas préférable de voir mes enfants si je suis coupée de mon mari.

En effet, malgré mes alertes nombreuses depuis 3 ans, il commence à comprendre les conséquences difficiles à redresser de notre aberrante vie sur nos rejetons. Il sort l'évolution de nos enfants du contexte d'insécurité et demande d'attendre....

J'en suis à 11 ans de mariage et ai un coin à moi depuis 10 mois (et ce n'est pas un problème de place !). De même, un institutrice a alerté sur un des grands et là "ah, si aussi l'institut le dit alors"...

Les personnes consultées sur l'enfant qui manifeste de l'instabilité mentionnent une insécurité ressentie de celui-ci....

Que faire ?

Je suis à bout, je ne vois aucune issue, je me dis qu'il vaudrait mieux mettre un coup de pieds dans tout cela pour le bien des enfants... ???

De mon côté, je crains de ne pouvoir physiquement supporter leur évolution s'il les élève seul (pardon et avec Sa mère) et donc opter pour un placement ...

Merci pour toute réponse que vous pourriez apporter.

Cordialement

Par **cocotte1003**, le **07/03/2015 à 09:14**

Bonjour, puisque vous dites faire un brun out, c'est un médecin qu'il faut consulter en premier. Vous pouvez toujours divorcer, voyez avec un avocat mais la situation sera pénible. Avez vous envisagé de prendre un logement seule , pas très loin de vos enfants pour pouvoir les voir, cordialement

Par **aguesseau**, le **07/03/2015 à 10:00**

bjr,  
malheureusement la réponse à votre question est plus du domaine médical que du domaine juridique.  
cdt